

STAGE QI GONG 1 - Programme

Exercice de santé en MTC

Formatrice : Ren Feng SU

« La concentration de l'esprit sur la partie malade et la visualisation détaillée de la circulation de l'énergie prenant naissance dans la bouche et le nez et descendant jusqu'au bout des dix doigts, rend inutiles les aiguilles d'acupuncture, les médicaments et les moxas »

Yun Ki Tsi Tsien

Technique millénaire de longévité et de prévention des maladies, le Qi Gong fait partie intégrante de la culture et de la médecine chinoise dont il constitue l'une des quatre principales branches thérapeutique.

Le Qi Gong puise ses sources dans une philosophie qui mène bien plus loin que la gymnastique que nous connaissons en Occident.

Il reste cependant une pratique simple à mettre en œuvre et s'avère bénéfique aussi bien pour les patients que pour les praticiens eux-mêmes.

Cette formation s'adresse aux étudiants et aux praticiens de MTC ainsi qu'aux professionnels de la santé, de la relation d'aide ou à toute personne désirant, pour ses proches ou elle-même, s'initier à l'art chinois de l'auto guérison.

PROGRAMME :

1. Présentation du Qi Gong
 - Définitions
 - Histoire
 - Exercices internes et externes
 - Principe de base
 - Anatomie du Qi Gong
 - Effets du Qi

2. Exercices pratiques

Bulletin d'inscription - STAGE QI GONG 1

Exercice de santé en MTC

Formatrice : Ren Feng SU

DATES ET LIEUX DU STAGE:

- du 27 au 30 juin 2019 – 4 jours
- Le Campus du CEDRE - 51 rue Nationale – 56410 Erdeven
- 1^{re} jour à 9h30

M. Mme Mlle

Nom.....Prénom.....

Profession actuelle:.....

Téléphone mobile :..... Email :.....

Adresse :.....
.....

MONTANT DU STAGE :

- | | Financement par l'étudiant | Financement par organisme/entreprise |
|------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|
| • Frais de dossier : | 50€ (exo si inscrit à l'année) | 70€ |
| • Frais de formation : | 480€ | 736€ |

MODES DE REGLEMENT (cocher le règlement choisi): uniquement pour les financements étudiants

Inscription 1 stage :

- Règlement comptant sans escompte
- Règlement en 2 fois :
 - Rgl 1 : 250€ d'acompte + frais de dossier, à l'inscription (remettre les 2 chèques ensemble)
 - Rgl 2 : solde, 1 mois avant la formation
 -

Inscription 2 stages réalisés dans la même année :

Réduction de 5% (uniquement pour les étudiants du CEDRE), à partir du 2^{ème} stage, hors frais de dossier

1. Règlement comptant sans escompte
2. Règlement en 3 fois **SANS FRAIS** avec 30% d'acompte à l'inscription – Merci de faire un compte rond, sans centimes. (Remettre les 3 chèques ensemble)

Date :

« Lu et approuvé »

Nom, Prénom, Signature :

**Conditions générales d'inscription
Stages 2019**

1. Candidature :

Candidats hors CEDRE :

La formation est ouverte à toute personne ayant les prérequis indispensables stipulés dans le dossier de candidature, qui comprend, outre les présentes conditions : une copie de la carte d'identité, un dossier de positionnement, un bulletin d'inscription, une photo, et le règlement de l'inscription à la formation (non encaissé tant que la candidature n'est pas validée). Ces documents doivent être dûment remplis et signés. Tout dossier de candidature incomplet ou illisible ne sera pas traité.

Etudiants inscrits à l'année au CEDRE :

Chaque étudiant du CEDRE est admis d'office au stage de son choix.

2. Inscription :

L'inscription d'un(e) participant(e) à un stage n'est acquise qu'après la réception du dossier d'inscription complet.

Toute inscription à une formation du CEDRE vaut acceptation sans réserve du montant de la formation, des modes de règlement et des conditions générales d'inscription.

3. Tarif/Financement (cf. bulletin d'inscription) :

Financement personnel :

Montant par participant, quelle que soit sa situation familiale ou sociale.

- frais de dossier : 50€
- frais de formation : à partir de 400€

En cas d'inscription à 2 stages dans l'année, une remise de 5% est accordée à partir du 2^{ème} stage à l'exception du Clinicat.

Cette remise est réservée aux étudiants du CEDRE

Financement par organisme/entreprise :

- frais de dossier : 70€
- frais de formation : à partir de 552€

Aucune dispense n'est accordée sur les frais de dossier.

Les frais de formation varient en fonction de la durée du stage.

4. Règlement (cf. bulletin d'inscription) :

Le règlement intégral du stage donne droit à la participation aux cours correspondants.

Ce montant n'inclut pas les frais de déplacements, de repas, d'hébergement et tous autres frais annexes, qui restent à la charge du participant.

L'intégralité du montant du stage doit être réglée avant le début de la formation.

Pour 1 stage, deux modes de règlement sont proposés :

- 1) comptant sans escompte à l'inscription, par chèque ou virement.
- 2) en 2 fois avec acompte de 250€ et solde 1 mois avant la formation

Pour 2 stages : une 3^{ème} modalité est acceptée :

3) en 3 fois sans frais par chèque (remise des 3 chèques à l'inscription) ou virement. Encaissement du premier versement à l'inscription, puis le solde 1 mois avant la formation.

5. Présence :

La présence au stage est validée par la signature d'une feuille de présence, par le formateur et par l'étudiant.

En cas d'absence inévitable, une justification doit être fournie au CEDRE par écrit.

6. Changements lieux et dates:

En cas de nécessité, le CEDRE se réserve la possibilité de modifier le lieu de stage, tout en restant dans un rayon de 150 km par rapport au lieu initialement prévu.

Le CEDRE se réserve le droit exceptionnel de déplacer la date d'un stage de formation prévu. Sauf impondérable de dernière minute, ce report sera notifié par courriel aux participants un mois au moins avant la date initialement prévue.

Ces changements organisationnels ne peuvent donner lieu à aucune annulation et/ou demande de remboursement de la part de l'étudiant(e).

7. Annulation du fait de CEDRE:

En cas d'annulation de la formation initialement prévue, les participants seront intégralement remboursés.

8. Rétractation/Désistement/Abandon :

Une rétractation est possible dans un délai de 10 jours (excepté si la formation a déjà démarré) courant à partir de la date de signature de l'inscription, par lettre recommandée avec AR. Le règlement est alors restitué à l'exception des frais de dossier. Au delà de ce délai, aucun règlement ne sera restitué.

En cas de désistement de la part d'un(e) participant(e) moins d'un mois avant la date du début de la formation, le CEDRE n'est tenu à aucun remboursement. Dans tous les cas, les frais de dossier et l'acompte restent acquis au CEDRE.

En cas d'abandon de la part d'un(e) étudiant(e) au cours de la formation, quel qu'en soit le motif, le CEDRE ne procède à aucun remboursement. *

* exception : s'il est avéré, sur la base d'un certificat médical, que la situation de santé d'un(e) participant(e) ne lui permet pas de poursuivre sa formation, un remboursement du solde de sa formation est possible.

9. Exclusion :

Tout manquement aux valeurs du CEDRE, toute attitude portant atteinte au bon déroulement des cours, à la dégradation des locaux, au bien-être ou à l'intégrité des participants ou des formateurs, sont susceptibles d'exclusion immédiate et sans remboursement.

Date, Mention « Lu et approuvé », nom, signature :